

## Avis de sélection

Objet: Soutien à des projets d'habitat inclusif par attribution d'une aide spécifique forfaitaire

Les projets auxquels sont attribués l'aide spécifique forfaitaire pour la région Ile-de-France sont les suivants :

- Yvelines : Projet du GAPAS
- Essonne:
  - o Projet du GAPAS
  - o Projet « Toît-même » porté par Thandiquoi
- Hauts-de-Seine : Projet du GAPAS
- Seine-Saint-Denis :
  - Projet AGECET
  - o Projet Vivre et Devenir
- Val d'Oise :
  - o ARS95
  - o Projet APED L'espoir

Ces projets ont été retenus suite à l'organisation d'un appel à candidatures, et leur instruction par l'Agence régionale de Santé. Leur mise en œuvre ne sera effective qu'après signature des conventions nécessaires, et dans le respect des conditions énoncées par elles et le cahier des charges.

Paris, le 16 novembre 2018,

Pour l'Agence Régionale de Santé,

Le Directeur de l'Autonomie,

Marc BOURQUIN

Signé